

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2018 à 18 heures  
Salle du Conseil municipal

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Guy Cabioch (procuration de M. René Le Saout), Olivier Maillet, Jacky Prigent, Yannick Dirou, Jean-Claude Bodilis, Alexia Créach, Brigitte Siredey, Yann Caroff, Marie-Rose Créach, Anne Diraison.

ABSENTS EXCUSÉS : M. René Le Saout (procuration à M. Guy Cabioch)

ABSENTS : David Tanguy, Alain Glidic.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Alexia Creach

---

**COMPTE RENDU**

- 1- Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2018 a été adopté à la majorité par 10 voix pour, (Mme Diraison ne s'étant pas prononcée) ;
- 2- Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

**Délibération n° 2018-011**

**Approbation du budget primitif 2018 Eau et Assainissement – M49**

Il est donné lecture du budget primitif 2018 « Eau et Assainissement » M 49. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de .....245.483,42 €
- en section d'investissement à la somme de .....294.465,90 €

Après en avoir délibéré 10 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison), le conseil municipal décide d'adopter ce budget.

---

**Délibération n° 2018-012**

**Approbation du budget primitif 2018 Commune – M14**

Il est donné lecture du budget primitif 2018 de la « Commune » M 14. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de .....1.030.666,23 €
- en section d'investissement à la somme de .....1.399.804,09 €

Après en avoir délibéré 10 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison), le conseil municipal décide d'adopter ce budget.

**Délibération n° 2018-013**

**Frais de représentation du maire**

Après en avoir délibéré 8 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison), M. Guy CABIOCH ne prenant pas part au vote, le conseil municipal autorise le Maire à utiliser la ligne budgétaire « Frais de Représentation – Article 6536 - » pour l'année 2018, ceci à hauteur des crédits inscrits au budget.

---

La séance est levée à 19 heures 30  
Le Maire, Guy CABIOCH.

